

Le 17 juillet 2007, à 20 heures 30, les **membres du Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la CDC, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : et Mme Marie-Thérèse DORE, Mrs Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Jean-Yves ROY, Michel PAULIN, Michel MENETRIER, membres du Bureau.

Etaient excusés : Mme Marie-Claude MENGUE et Mrs Michel COURAGEOT, Patrice VOIRIN, Denis DURUPT.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 7

Membres Votants : 7

□ **Examen des demandes de subventions opération façades**

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission façade tenue le jour même. Après étude du rapport, les membres du bureau entérinent les décisions de la commission pour un montant total de subvention de 6 050.73 € .

□ **Tarifs halte nautique de Froncles**

Le bureau ayant reçu délégation en la matière, statue sur les montants des locations de la halte nautique de Froncles.

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité : Eau : 0.20 € les 10 min. Electricité : 0.33 € les 120min. stationnement : 1.50 €/jour. Douche : 2 € l'unité. Lave-linge : 3 € l'unité Sèche-linge : 3 € l'unité Caution badge : 10 €.

□ **Décision budgétaire modificative**

Le Président informe qu'il convient de modifier les budgets en fonction des remarques de la Préfecture (diminution des recettes fiscales dues à l'écêtement de la TP), de la nouvelle compétence école intercommunale de musique à compter du 1^{er} octobre 2007, des frais de fonctionnement dans le cadre de l'aménagement du site SOTRABOIS.

Après étude du projet de délibération, le Bureau donne son accord pour inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

□ **Etude des différents projets en cours**

Les membres du bureau font un point sur les différents dossiers en cours.

Zone d'activité de Bologne : dossier de maîtrise d'ouvrage déléguée de la SEM à revoir en octobre. Aucune intervention depuis 3 ans.

ZAE Rochelotte : l'entreprise REMY est dans les locaux depuis le 1^{er} juin 2007.

Concernant le développement économique, monsieur Leseur demande quelles ont été les démarches réalisées pour l'installation d'entreprises sur le site de Froncles. Mr Maillot retrace les différentes rencontres ou contacts pris par M. Gayet. Dans le cadre du Réseau Prospection Implantation 52 géré par Haute-Marne Expansion (CCI), une publicité est diffusée auprès des différents partenaires et professionnels du monde économique. Une publicité est également réalisée sur le site internet de la communauté de communes.

Au niveau de la 1^{ère} compétence, il est rappelé que la communauté de communes peut intervenir dans l'accueil des entreprises même communales. Cependant, l'accueil ne comprend pas la mise aux normes ou réhabilitation

de bâtiments. Il s'agit juste d'une mise en relation des entreprises avec d'éventuels vendeurs ou collectivités intéressées.

ZDE Eoliennes : Un arrêté préfectoral a été pris concernant la déclaration de la zone du Mont Gimont en zone de développement éolien. Les autorisations de construire devraient être décidées d'ici la fin du mois de juillet.

Maison de Pays de Bologne : Un marché de maîtrise d'œuvre doit être lancé. L'autorisation sera inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Zone horticole de Vraincourt : un article de journal sera rédigé pour la vente d'herbe (luzerne plantée sur le reste du terrain).

Viabilité hivernale : le dossier sera revu à la rentrée avec les services de la Préfecture. La compétence serait prise au niveau de l'aménagement de l'espace et non au niveau de la voirie.

Halte nautique de Froncles : une personne est employée par Tremplin 52 pour l'entretien des haltes nautiques et de l'hébergement de Soncourt. Du matériel a été acheté.

Sentier Marie-Calvès : le sentier vient d'être classé GR de Pays.

Circuit motorisé : suite aux réponses des mairies, un circuit va être proposé.

Ecole intercommunale de musique : la compétence devant être prise pour le 1^{er} octobre 2007, une décision budgétaire modificative sera proposée à l'assemblée générale afin de prévoir les dépenses de fonctionnement.

Enfance jeunesse : un diagnostic doit être réalisé sur l'ensemble du territoire. Une convention a été signée avec les Francas de Haute-Marne. Une péréquation sera faite concernant le financement des activités qui seront transférées à la rentrée entre les communes en bénéficiant (Froncles, Bologne, Sivom Les Colchiques).

Maison MARPA : La SEM Haute-Marne Aménagement ne répondant pas actuellement aux attentes des collectivités en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée, il est proposé de recourir à l'embauche d'un Responsable de maison dès la fin de l'année. Le profil de poste demandé correspondra à celui d'un directeur de maison avec mission complémentaire de suivre la construction de la maison. Cette solution permet en outre une économie financière importante puisque la maîtrise d'ouvrage était estimée à la somme de 82 000 €.

□ **Examen des cas particuliers concernant la redevance « ordures ménagères »**

Les membres du Bureau ont statué sur des cas particuliers au niveau de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Séance levée à 23 h 30.